



Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE (Eure)

ARRÊTÉ
PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX

Rue de la Mairie

Le Maire de la Commune de GAUDREVILLE-LA-RIVIÈRE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2212-2
- Considérant la demande de travaux de l'entreprise GUERIN TP, représenté par M. BLAVETTE, 5, Rue du Coq 27250 NEAUFLES AUVERGNY, concernant des travaux d'assainissement en traverse.

Arrête

Article 1 : du 17 mai au 30 juin 2022, la circulation sera interdite sauf pour les riverains et les bus scolaires, le stationnement sera interdit également.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera adressée au chef de brigade de Gendarmerie de Conches en Ouche et au Centre de secours.

Fait à Gaudreville la Rivière,
Le 17 mai 2022

Le Maire
Ghislain HOMO

